



CONCOURS EXTERNE, INTERNE
D'ADJOINT TECHNIQUE PRINCIPAL DE 2EME CLASSE

PROCES – VERBAL D'ADMISSION
Spécialité Espaces verts et Mécanique

Le **Lundi 11 juillet 2022**, le jury du concours d'adjoint technique principal de 2^{ème} classe s'est réuni à 14h00 au Centre de Gestion, salle de réunion, afin d'examiner les résultats des candidats aux différentes épreuves.

VU

- ✚ la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires,
- ✚ la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, portant dispositions statutaires relatives à la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ le décret n° 85-1229 du 20 novembre 1985, modifié, relatif aux conditions générales de recrutement des agents de la Fonction Publique Territoriale,
- ✚ décret n° 2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoint techniques territoriaux.
- ✚ décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe,
- ✚ arrêté du 29 janvier 2007 fixant la liste des options pour les concours d'adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe en application de l'article 3 du décret n° 2007-108 du 29 janvier 2007 fixant les modalités d'organisation des concours pour le recrutement des adjoints techniques territoriaux de 1^{ère} classe.
- ✚ le décret n° 2013-593 du 5 juillet 2013 relatif aux conditions générales de recrutement et d'avancement de grade et portant dispositions statutaires diverses applicables aux fonctionnaires de la fonction publique territoriale ;
- ✚ l'arrêté n° 2021-56 du 20 juillet 2021 portant ouverture d'un concours d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe,
- ✚ l'arrêté n° 2022-11 du 10 février 2022 portant désignation des membres du jury du concours d'adjoint technique principal territorial de 2^{ème} classe,
- ✚ le procès-verbal d'admissibilité dressé en date du 05 avril 2022

Les membres du jury :

- M. Eric KOEBERLÉ, Maire de Bavilliers,
- M. Hervé FRACHISSE, Vice-Président du Centre de Gestion,
- M. Mikaël WITTMER, personnalité qualifiée,
- Mme Dominique CRAIMET, personnalité qualifiée,
- Mme Marie-Cécile BARBIER, fonctionnaire territorial de catégorie A,
- M. Cyrille CHRIST, Représentante du Personnel de la CAP C.

- Le jury prend connaissance des résultats des épreuves d'admission des 16 candidats admissibles,
- et rappelle le nombre de postes ouverts :

Spécialité espaces naturels, espaces verts	Externe	Interne	Total
Production de plantes : pépinières et plantes à massif, floriculture	1	2	3
Employé polyvalent des espaces verts et naturels	12	8	20
Sous total spécialité	13	10	23

Spécialité mécanique, électromécanique	Externe	Interne	Total
Mécanicien hydraulique	1	0	1
Electrotechnicien, électromécanicien	3	1	4
Installation et maintenance des équipements électriques	2	2	4
Sous total spécialité	6	3	9

Total général	19	13	32
----------------------	-----------	-----------	-----------

- Le jury décide conformément à l'article 6 du décret n°2006-1691 du 22 décembre 2006 portant statut particulier du cadre d'emplois des adjoints techniques territoriaux qui indique que « Lorsque le nombre de candidats ayant subi avec succès les épreuves de l'un des trois concours est inférieur au nombre de places offertes au titre de ce concours, le jury peut augmenter, dans la limite de 15 %, le nombre de places offertes aux candidats des concours externe et interne » de répartir **3** postes du concours non attribués comme suit :


- *Concours interne Espace Verts*
-
-
-

- Après délibération, le jury arrête, compte tenu des spécialités, du nombre de postes ouverts et des résultats des candidats les moyennes d'admission comme suit :

Spécialités	Moyennes d'admission	
	Externe	Interne
Espaces naturels, espaces verts	11,07	11,13
Mécanique, électromécanique	14,93	14,38

- Et par conséquent déclare admis : (voir listes ci-jointes)

Le jury,

<p>M. Eric KOEBERLÉ</p> 	<p>M. Hervé FRACHISSE</p> 
<p>M. Mikaël WITTMER</p> <p>Excusé</p>	<p>Mme Dominique CRAIMET</p> 
<p>Mme Marie-Cécile BARBIER</p> <p>Excusé</p>	<p>M. Cyrille CHRIST</p> <p>Excusé</p>